



Possibilite d'annulation d'un devis

Par **GOLDWING**, le **10/03/2009** à **16:52**

UN ARTISAN PEUT IL ANNULER UN CONTRAT DE TRAVAUX CONCLU AVEC UN PARTICULIER ?

LE PARTICULIER A RETOURNE LE DEVIS ACCEPTE A L'ENTREPRISE ET Y A JOINT UN CHEQUE D'ACOMPTE.

L'ARTISAN N'A PAS ENCAISSE LE CHEQUE. LES TRAVAUX N'ONT PAS COMMENCE.

Par **pacifique**, le **11/03/2009** à **21:02**

Bonsoir,

Lorsqu'un professionnel établit un devis, il rédige en fait un contrat. Il s'engage donc fermement envers son client. Toutefois, cet engagement à une durée de validité limitée dans le temps. Une date butoire devrait être précisée sur votre devis. Au-delà de cette date l'offre est caduque.

C'est un premier élément de réponse.